

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 24 juin 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 17 juin 2021 Date d'affichage 17 juin 2021 Délibération n° 2021-42 Objet de la délibération <i>Pôle services techniques – Service aménagement – Nomination du cheminement piétonnier du Parc Marie Astoin : « Promenade des Dames et des Messieurs »</i> Vote pour à l'unanimité POUR : 33 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0		

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre juin deux mille vingt et un, à dix-huit heures et quatre minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, RAVINAL Danièle, GOTTA-SMADJA Marie-Aurore, LAURERI Philippe, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, DELGADO Alexandra, LE TALLEC Jean-Claude, BARNAY Patrice, BERTRAND Huguette, PONROY Nathalie, NAAL Jean-Michel, BESSET Monique, LARCHE Laurence, TREQUATTRINI Pascale, CHARRETON Paule-Sandrine, ATIAS Jessica, BLANC Benjamin, LEVEQUE Mickaël, CROCE Marc-Edouard, VAZ Hugo, ORTIS Elsa, VINCENTS Christiane, LAGIER Laure, MARINONI Audrey.

Procurations :

DUPONT Thierry donne procuration à LAURERI Philippe,
SCHMITTE Laurent donne procuration à DELGADO Alexandra,
BELTRA Sandrine donne procuration à BERTRAND Huguette,
GANDIN Frédéric donne procuration à TREQUATTRINI Pascale,
CHAUOCHE Dalel donne procuration à RAVINAL Danièle,
BOLLA Alain donne procuration à VINCENTS Christiane,
ROYET Pierre donne procuration à MARINONI Audrey.

Absents :

Aucun.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Huguette BERTRAND** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Dans le cadre du réaménagement du Parc Maire Astoin, la commune a réhabilité un cheminement longeant la berge de la rivière « Gapeau ». En mémoire de la dénomination de 2 retenues d'eau, la première cascade nommée « Les Dames » et la seconde nommée « Les Messieurs », à côté de la prise d'eau nommée « Cinq Rôles », il est proposé à la commune de nommer ce cheminement la « Promenade des Dames et des Messieurs ».

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la proposition de nommer le cheminement piétonnier longeant la berge du Gapeau « Promenade des Dames et des Messieurs » ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **APPROUVE** la nomination de la « Promenade des Dames et des Messieurs » ;
- **CHARGE** monsieur le maire d'effectuer les formalités administratives.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire



VILLE DE SOLLIES PONT



AMENAGEMENT DES BERGES DU GAPEAU



EMPRISE DE L'ETUDE

DETAIL DU PROJET

AR Prefecture

083-218301307-20210624-202142-DE

Reçu le 29/06/2021

Publié le 29/06/2021

Eléments de programme

